

**PLACER LE PEUPLE  
AU-DESSUS DU PROFIT**

**PRIORITÉS  
DE L'ISP  
2018-2022**



**Internationale des Services Publics  
2018**

Chers affiliés,

Le Congrès 2017 de l'ISP est venu confirmer notre direction politique pour les cinq prochaines années, en entérinant le programme d'action (PoA) global intitulé « *Le peuple au-dessus du profit* », qui regroupe un vaste ensemble de résolutions soumises par les affiliés ainsi qu'une version révisée des statuts.

Ces résolutions identifient les principaux défis auxquels sont confrontés les travailleurs/euses des services publics et leur syndicat, définissent la position de l'ISP vis-à-vis de ces défis et approuvent une grande variété d'actions s'appuyant sur le mandat et le travail des cinq années précédentes.

Le Congrès a aussi été l'occasion de nous rappeler que des services publics de qualité sont essentiels pour garantir une meilleure vie à tou(te)s, et que notre travail peut profondément changer la vie des travailleurs/euses des services publics et des usagers/ères de ces services aux quatre coins du globe.

Nous jouons par exemple un rôle actif dans la vague mondiale de remunicipalisations, et nos efforts ont contribué à la ratification de la Convention n° 151 de l'OIT par les Philippines ainsi qu'à la reconnaissance du syndicat du secteur de la santé NAHWUL au Liberia après une campagne qui a duré en tout quatre années.

C'est grâce à nous que la Commission sur les emplois dans le secteur de la santé et la croissance économique n'a pas reconnu les PPP comme une solution viable pour remédier à la pénurie annoncée de 18 millions de travailleurs/euses de la santé dans le monde d'ici 2030, et s'est engagée à accroître les investissements dans la santé publique. Nous avons également contribué au renversement d'accords commerciaux tels que l'Accord sur le commerce des services (ACS) et à la naissance d'un nouveau discours politique en matière de fiscalité, à travers la création de la Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés (ICRICT).

Nos victoires reposent sur une définition claire de nos priorités et sur notre capacité à concentrer nos efforts là où nous pouvons réellement changer les choses.

Après le Congrès de 2012, le Secrétariat a publié le document « *Œuvrer pour le changement* » afin d'articuler nos priorités en un seul document succinct. Ce document est devenu par la suite le pilier de notre travail lors du mandat précédent, après consultation de nos affiliés.

Le document ci-joint (« *Placer le peuple au-dessus du profit* ») servira de base pour le mandat 2018-2022, et revêt le même format. Il sera étudié et adopté par le Conseil exécutif fin 2018. Nous vous invitons dès à présent à soumettre vos commentaires en vue du Conseil exécutif. Veuillez les envoyer à votre membre du Conseil exécutif ou à votre Secrétaire régional(e).

Une fois adoptées, ces priorités jetteront les bases de notre plan de mise en œuvre global et seront intégrées aux plans de travail sectoriels et régionaux annuels.

Je me réjouis de ces cinq nouvelles années de collaboration, dont l'objectif sera de créer un monde qui place le peuple au-dessus du profit.

Rosa PAVANELLI, Secrétaire générale de l'ISP  
12 juin 2018



# **Placer le peuple au-dessus du profit**

**Mise en œuvre du mandat du Congrès de l'ISP pour la période 2018-2022**

**PROJET POUR CONSULTATION DES AFFILIÉS  
Juin 2018**

## Introduction

- 1) Entre 2012 et 2017, l'ISP et ses affiliés ont renforcé leur capacité à défendre les droits syndicaux, à promouvoir les services publics de qualité, à lutter contre la privatisation et à influencer les institutions mondiales dont les décisions touchent leurs membres. Nous avons repensé nos activités sectorielles, amélioré nos projets, redynamisé les régions et veillé à ce que la voix des travailleurs/euses des services publics (et de leur syndicat) soit entendue au sein du mouvement syndical et des instances internationales, ainsi que dans le débat public. Nous continuerons à développer cette capacité au sein de l'ISP et avec nos affiliés dans chacune de nos actions.
- 2) Nos victoires nous ont prouvé que l'articulation d'une vision plus large pour un monde meilleur et la place de l'accès universel à des services publics de qualité en son sein étaient essentielles, que notre analyse devait être pointue et que nous devons diffuser nos messages de manière efficace.
- 3) En outre, elles nous ont montré que nous devons continuer à approfondir notre travail dans nos régions et secteurs et veiller à ce que nos activités de renforcement syndical sous-tendent nos priorités.
- 4) Nous devons toujours garder à l'esprit que les femmes représentent la majorité de nos membres et les principales usagères des services publics. Nous continuerons à prendre des mesures précises afin de mettre un terme aux inégalités de genre et autres formes de discrimination ainsi qu'à encourager l'intégration de ces questions dans l'ensemble de notre travail.
- 5) Nous nouerons de nouvelles alliances et consoliderons celles que nous avons déjà conclues avec le mouvement syndical dans son ensemble, la société civile, les usagers/ères des services publics, le monde académique et les acteurs/trices politiques. Nous veillerons à ce que l'ISP dispose toujours d'une base financière solide et nous assurerons d'attirer, de former et de retenir les meilleurs professionnel(le)s qui soient.
- 6) Plus important encore, notre succès repose sur une collaboration étroite avec nos affiliés. A la demande de nos affiliés auprès du Conseil exécutif, notre Programme d'action identifie les actions et les engagements nécessaires de leur part pour atteindre nos objectifs.
- 7) Le Programme d'action et les résolutions des affiliés entérinés par le Congrès définissent un cadre politique global couvrant un grand nombre des points du mandat du Congrès. Le présent document identifie les thèmes et actions prioritaires dans le cadre de ce mandat.

## 8) PRIORITÉS POUR 2018-2022

### 9) Droits syndicaux

- 10) Le Programme d'action indique que les violations des droits syndicaux sont de plus en plus nombreuses et doivent être combattues. Ces attaques représentent des menaces fondamentales et existentielles aux droits humains, à la dignité et aux intérêts économiques de nos affiliés et de leurs membres. En outre, elles mettent à mal la démocratie et la fourniture de SPQ. Si nous avons connu des victoires au cours de la période 2012-2017, nous devons redoubler d'efforts. Trouver de meilleurs moyens de défendre nos affiliés et leurs membres est la priorité absolue de l'ISP.
- 11) Nous continuerons à lutter contre l'affaiblissement et les violations des droits syndicaux et à défendre les syndicalistes emprisonnés ou persécutés pour leurs activités syndicales, et ferons pression auprès des gouvernements et des employeurs en recourant à tous les outils disponibles, y compris les médias, l'OIT ainsi que les actions nationales et internationales. Nous chercherons toujours à amorcer des négociations et à promouvoir le dialogue social. Des activités en faveur des droits syndicaux seront intégrées aux programmes de travail de chaque secteur.
- 12) A l'heure où le droit de grève et la légitimité même des mécanismes de l'OIT sont menacés, nous continuerons à défendre l'OIT, sa structure tripartite et son autorité en tant que seule institution internationale légitime dont le mandat lui permet de régler les problématiques relatives au travail.

- 13) Nous continuerons à coordonner et soutenir l'action des affiliés de l'ISP à la Conférence internationale du Travail à Genève, en mettant l'accent sur l'adoption de normes et sur le Comité de la liberté syndicale. Nous donnerons la priorité aux activités liées aux Conventions n<sup>os</sup> 151 et 154 de l'OIT et travaillerons à de nouvelles conventions sur la violence dans le monde du travail et sur les dénonciateurs/trices. Nous poursuivrons notre lutte pour l'égalité des chances pour tou(te)s et pour l'élimination de la discrimination, et suivrons de prêt la mise en œuvre des Conventions n<sup>os</sup> 100, 111, 156 et 183. Nous défendrons le droit de grève auprès de l'OIT ainsi que dans les législations et jurisprudences nationales et internationales. Nous élargirons nos capacités dans les régions pour veiller à ce que les affiliés soient prêts à soutenir notre travail.
- 14) En négociant des accords-cadres internationaux, notamment, nous aiderons les affiliés à s'assurer que les travailleurs/euses des services privatisés pourront exercer leurs droits syndicaux et que la prestation privée de services ne servira pas de prétexte pour imposer le travail précaire et dévaloriser les conditions de travail.
- 15) Nous renforcerons les initiatives actuelles sur l'équité salariale et promouvoir de nouvelles initiatives, appellerons à une réelle participation des syndicats à la Coalition internationale sur la rémunération égale (EPIC) et à l'intégration de la perspective syndicale dans celle-ci, nous focaliserons sur les droits des travailleuses engagées sous des contrats précaires dans les services publics (par exemple, dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation) et mettrons à jour les politiques et outils de l'ISP sur la violence fondée sur le genre.
- 16) Nous poursuivrons notre travail de solidarité internationale pour soutenir la croissance et la création de syndicats forts et indépendants, qui peuvent faire respecter et étendre les droits syndicaux. Nous lancerons une stratégie en matière de droits syndicaux pour les premiers/ères intervenant(e)s dans le cadre de nos activités dans les services d'urgence, et travaillerons avec le syndicat du personnel des Nations Unies afin de veiller à ce que les membres de ce dernier puissent exercer leurs droits fondamentaux en tant que travailleurs/euses, comme la négociation collective et la liberté syndicale.

### 17) L'avenir des services publics de qualité et les solutions alternatives à la privatisation

- 18) Le Programme d'action énonce clairement que les services publics de qualité sont essentiels pour mener une vie décente et décrit une série de forces qui façonnent de plus en plus rapidement l'avenir des SPQ, la manière dont ils sont fournis et les répercussions que ces changements ont sur les conditions d'emploi dans les services publics. Il s'agit notamment des effets de la mondialisation, de la numérisation et de la technologie, des services publics sensibles à la dimension de genre, du revenu universel de base, des traités de commerce et d'investissement, de la protection des dénonciateurs/trices, de la remunicipalisation, des partenariats public-public, de la dette des gouvernements et de l'austérité.
- 19) Nous identifierons plus clairement ces forces et fournirons à nos affiliés des informations opportunes ainsi que des conseils sur la manière d'agir. Ces activités seront intégrées à notre travail sectoriel et relatif aux droits syndicaux, et viendront appuyer notre lutte contre la privatisation en aidant les affiliés à offrir des modèles d'approvisionnement public alternatifs.
- 20) Nous collaborerons avec nos affiliés pour identifier les tendances et répercussions de la numérisation sur les SPQ et les travailleurs/euses des services publics, et les conseillerons en la matière.
- 21) En 2019, la 63<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCF63) aura pour thème prioritaire « les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». L'ISP accroîtra sa présence et veillera à faire entendre la voix des travailleuses des services publics. Nous défendrons également la nécessité de disposer de services publics de qualité universels et sensibles à la dimension de genre pour répondre au besoin des femmes, et promouvoir les SPQ comme un outil crucial dans la lutte pour l'égalité et l'autonomisation des femmes.

- 22) Le Programme d'action indique sans équivoque que les intérêts encourageant la privatisation sont systématiques et bien coordonnés. Notre lutte contre la privatisation et les PPP a gagné en ampleur au cours de la période 2012-2017 et restera l'une des grandes priorités de l'ISP pour 2018-2022.
- 23) Nous continuerons à aider nos affiliés à faire face aux différentes tentatives de privatisation. Nous poursuivrons nos activités de plaidoyer à l'échelle mondiale pour faire la lumière sur les mythes et mensonges promus par celles et ceux qui tirent profit de la privatisation (en particulier les entreprises transnationales, les groupes d'investissement, les sociétés de conseil et les responsables politiques corrompus) et nous opposerons à l'idéologie véhiculant l'idée erronée que le privé vaut toujours mieux que le public. Nous insisterons sur le fait que les partenariats public-privé sont la forme la plus récente de privatisation dans chacune de nos activités, et veillerons à ce que le grand public ainsi que les responsables politiques soient bien conscient(e)s des conséquences dévastatrices des PPP. Nous demanderons à ce que des recherches crédibles et de haute qualité soient menées afin de renverser ces mythes.
- 24) Notre expérience révèle que nous devons nous opposer aux institutions financières internationales dans les pays où elles imposent la privatisation et l'austérité. Pour ce faire, nous devons faire preuve d'une meilleure coordination avec nos affiliés, afin d'aider les syndicats à renverser les exigences en matière de privatisation et d'austérité dans les pays concernés et de travailler avec les affiliés basés dans ces pays qui exercent une influence auprès des comités exécutifs de ces institutions.
- 25) Nous récolterons et partagerons les expériences d'affiliés qui ont réussi à remunicipaliser les services jusqu'alors privatisés, en mettant l'accent sur les villes et administrations régionales ainsi que sur les retombées pour les membres du personnel et les syndicats impliqués. Nous exposerons les effets de la privatisation sur le genre et nous allierons à des organisations de femmes pour plaider en faveur de modèles de remunicipalisation sensibles à la dimension de genre. Nous continuerons à lutter contre les facteurs favorisant la privatisation, tels que les accords de commerce et d'investissement mondiaux ainsi que l'évasion fiscale des entreprises. Nous veillerons à collaborer avec nos partenaires pour mettre au jour la croissance du pouvoir des entreprises et les abus qui en découlent. Nous soutiendrons le mouvement en faveur d'un traité mondial contraignant sur les entreprises et les droits humains.
- 26) Nous continuerons à lutter contre les accords commerciaux plurilatéraux qui mettent à mal les services publics, les droits des travailleurs/euses et la démocratie, notamment le RCEP, le PTP-11 et l'ACS. Nous protégerons les services publics des accords commerciaux, nous opposerons aux clauses de règlement des différends entre investisseurs et Etats et travaillerons avec la FSESP pour contrer la proposition de la Commission européenne de mettre en place un tribunal multilatéral des investissements. Nous défendrons un système de commerce équitable, démocratique et multilatéral, en accord avec les obligations relatives aux droits humains qui encouragent le développement et préservent la marge de manœuvre politique des gouvernements. Nous surveillerons d'un œil attentif le programme de l'OMC concernant les réglementations intérieures et la régulation des services et défendrons les services publics ainsi que les intérêts des travailleurs/euses qui fournissent ces services publics.
- 27) Nous exercerons des pressions politiques en faveur d'une réforme fiscale, en révélant l'hypocrisie des grandes entreprises qui dissimulent leurs profits et éludent l'impôt, et affirment dans le même temps que les financements publics sont insuffisants pour fournir des services publics de qualité (SPQ) ou payer des salaires décents. Nous créerons un centre syndical mondial de recherche et de responsabilisation en matière d'impôt des sociétés pour aider les affiliés de l'ISP et les syndicats du secteur privé à engager la responsabilité des multinationales pour les affaires fiscales qui les concernent dans leurs secteurs. Nous axerons principalement nos activités sur les services sociaux et de santé et exigerons que les entreprises impliquées dans l'évasion fiscale ne soient plus autorisées à soumettre des offres aux contrats publics.
- 28) Nous organiserons une conférence mondiale se penchant sur la façon dont les syndicats peuvent se mobiliser vis-à-vis de la fiscalité des multinationales et élaborerons des outils pour encourager



l'échange de bonnes pratiques et inciter les autres syndicats à mener eux aussi des campagnes. Nous ferons la lumière sur les inégalités de genre du système fiscal actuel et poursuivrons nos activités de sensibilisation ainsi que nos ateliers nationaux sur le sujet, dans l'objectif de concevoir des programmes visant à influencer les politiques fiscales des gouvernements nationaux.

- 29) La volonté de la population à financer des services publics de qualité dépend de la confiance qu'elle accorde à son gouvernement et aux institutions publiques. L'ISP continuera à mener des campagnes contre la corruption à tous les niveaux du gouvernement et dans tous les domaines de la société, y compris au sein des entreprises, du monde politique et des syndicats, et expliquera en quoi la privatisation et la sous-traitance encouragent la corruption, notamment à travers nos activités de protection des dénonciateurs/trices.
- 30) La hausse des prix des services sociaux et de santé et la diminution des recettes fiscales feront monter la pression de la privatisation sur le secteur. L'ampleur des dépenses des gouvernements et les puissants intérêts des entreprises dans la fourniture des services sociaux et de santé encourageront indéniablement les tentatives de privatisation aux quatre coins du monde. Nous répondrons à ces menaces une par une.
- 31) Nous identifierons les futures menaces en répertoriant les multinationales qui fournissent des services publics dans les secteurs cibles tels que la gestion des déchets et les services sociaux et de santé, et les utiliserons pour nos activités liées à la privatisation, aux droits syndicaux et à la syndicalisation et la croissance.
- 32) Nous continuerons à diffuser les recherches et les bonnes pratiques auprès de nos affiliés par le biais de « *Privatization Watch* » et doterons nos affiliés d'outils de haute qualité leur permettant de combattre les cas de privatisations un par un. Nous lancerons la plateforme en ligne « Le peuple au-dessus du profit », qui encouragera la diffusion d'informations dédiées à la lutte contre la privatisation, surveillera les partisan(e)s de cette dernière, reliera les campagnes et fournira des outils de campagne aux affiliés. Nous mettrons sur pied un programme de séminaires de formation régionaux afin d'inciter les affiliés à utiliser la plateforme et à choisir les pays et campagnes pilotes qu'ils souhaitent essayer, et de leur permettre de le faire.

### **33) Influencer la politique mondiale**

- 34) Le Programme d'action identifie un éventail d'institutions régionales et mondiales qui ont un impact sur la vie des travailleurs/euses des services publics et affectent la fourniture de services publics de qualité. Entre 2012 et 2017, nous sommes parvenus à accroître davantage notre influence sur bon nombre de ces institutions en ce qui concerne les questions prioritaires. Nous avons également approfondi l'implication des pays en développement affiliés pour la période 2017-2022. Nous devons toutefois encore renforcer l'engagement de la CSI, des fédérations syndicales internationales, des pays du G20, des affiliés nord-américains et, avec la FSESP, des affiliés européens, afin d'influencer les diverses positions des gouvernements des pays développés dans ces institutions. Nous donnerons la priorité à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'OMS (y compris à ses comités régionaux), à l'ECOSOC, à la Banque mondiale, aux banques régionales de développement et à la CCF, et collaborerons avec le CGLU et d'autres partenaires.
- 35) Nous continuerons à défendre les intérêts des travailleurs/euses des services publics au sein de ces institutions comme dans d'autres institutions, sur des questions prioritaires telles que la lutte contre la discrimination, les droits des migrant(e)s et des réfugié(e)s, l'égalité des genres et l'équité salariale, les droits des personnes LGBTQI, les personnes handicapées, la fiscalité, le commerce, les droits des travailleurs/euses, la fin du travail des enfants, la justice économique, les problèmes sectoriels, la privatisation, la corruption, les Objectifs de développement durable (ODD) et les fonds de pension, y compris la défense des retraites des travailleurs/euses des services publics. Nos régions détermineront pour ce faire les institutions régionales les plus importantes, y compris les organisations humanitaires bilatérales nationales, et soutiendront/coordonneront nos affiliés et nos domaines de priorité.
- 36) Depuis le Congrès, nous avons ouvert un bureau à New York afin de renforcer notre capacité à faire pression auprès de l'ONU et des institutions financières internationales (IFI). Nous veillerons

à ce que les ODD et d'autres points de l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que les conditions de prêt des IFI n'ouvrent pas la voie aux PPP, à la privatisation et à l'austérité, et à ce qu'ils soutiennent la mise en place de services publics de qualité. Nous nous opposerons au fait que des conditions commerciales soient fixées pour décider de l'octroi des aides. Nous passerons au crible le programme mondial 2018-2020 et mettrons au jour aussi bien les opportunités que les menaces qu'il représente pour l'ISP et le mouvement syndical.

- 37) Nous poursuivrons notre collaboration avec nos affiliés en vue d'influencer les politiques fiscales mondiales en favorisant les opportunités de coopération fiscale à l'échelle mondiale et régionale, en nous opposant à la promotion de la concurrence fiscale dans le discours public et les institutions internationales et en menant des campagnes en faveur de réformes fiscales nationales. Nous continuerons à promouvoir des solutions alternatives au système fiscal international actuel, qui a montré ses limites, en soutenant les travaux de la Commission indépendante sur la réforme de la fiscalité internationale des entreprises.
- 38) Nous dresserons une cartographie du paysage international des politiques fiscales et travaillerons avec nos affiliés à l'élaboration d'une stratégie politique visant à influencer les positions des gouvernements nationaux sur la politique fiscale internationale. Nous collaborerons avec des gouvernements progressistes en vue d'une meilleure coordination de leurs politiques et de maximiser les possibilités de changement au sein des institutions mondiales. Nous travaillerons également avec nos affiliés, la société civile, le monde académique et les entreprises coopératives pour promouvoir l'établissement de rapports publics pays par pays dans les multinationales.
- 39) Depuis le Congrès, nous avons instauré un programme de travail visant à associer les défis liés au changement climatique aux travaux de nos membres engagés dans les services d'urgence. En avril 2018, l'ISP a lancé le Réseau mondial des travailleurs/euses d'urgence et a mené avec succès les négociations des directives de l'OIT sur le travail décent dans les services publics d'urgence.
- 40) Nous devons nous assurer que les gouvernements nationaux prennent les dispositions qui s'imposent afin de permettre à nos membres d'agir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence, y compris lorsqu'il s'agit de protéger les réfugié(e)s climatiques. Ces fonctions doivent rester entre les mains des pouvoirs publics et bénéficier d'une importante supervision gouvernementale ainsi que d'une coopération solide entre les différents niveaux du gouvernement et les secteurs concernés. Nous sommes conscients du rôle central des villes dans la planification des situations d'urgence, mais également dans la préparation et la réaction à ces dernières, et devons veiller à ce que les ressources dont elles disposent soient suffisantes. Nous veillerons à ce que ces crises ne servent pas de prétexte au lobby néolibéral et commercial pour imposer la privatisation, sous couvert de la nécessité de redynamiser les infrastructures et services publics essentiels.
- 41) Nous adopterons une approche régionale en vue d'identifier les problématiques propres aux travailleurs/euses touchés, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins liés au lieu de travail tels que la santé et la sécurité, la consultation et les droits à l'information, la formation et le travail précaire. Nous développerons une stratégie qui veillera à ce que les travailleurs/euses d'urgence jouissent, en tant que travailleurs/euses, de leurs droits fondamentaux.
- 42) Le changement climatique représente l'un des plus grands défis de notre époque. Les services publics jouent un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ce dernier, et nous intégrerons des actions visant à lutter contre le changement climatique dans nos activités. Nous lutterons en faveur d'une transition juste et nous battons pour que les coûts de cette transition ne soient pas supportés par celles et ceux qui sont le moins à même de les prendre en charge. Nous développerons des bulletins d'information sectoriels sur le changement climatique, ainsi que des guides et des orientations politiques pour une sensibilisation au niveau national. Nous nouerons des alliances avec les communautés afin d'assurer la participation démocratique, de sorte que les politiques liées au changement climatique répondent aux besoins des individus et de la planète, et pas uniquement aux riches et aux plus puissants.

- 43) Nous poursuivrons nos travaux sur les questions relatives à la migration et aux réfugié(e)s, en préconisant une approche fondée sur les droits et en faisant appel à un partage juste et équitable des responsabilités entre les pays qui accueillent des réfugié(e)s. En reconnaissant que la majorité des migrant(e)s et des réfugié(e)s sont des femmes et des enfants, et en admettant la situation de vulnérabilité à laquelle ils/elles font face, nous prônerons la mise en place de politiques sensibles au genre et axées sur les enfants, d'un accès total aux SPQ et d'un soutien des autorités locales et des travailleurs/euses des services publics fournissant ces services en première ligne. Nous fournirons les outils nécessaires pour aider les affiliés à syndiquer les travailleurs/euses migrants du secteur de la santé, à s'opposer à l'imposition de frais de recrutement pour les travailleurs/euses et à promouvoir le recrutement juste et éthique.
- 44) Nous adopterons une approche politique large dans notre sensibilisation des travailleurs/euses aux questions concernant les migrant(e)s et les réfugié(e)s, afin de contrer le programme raciste, nationaliste et xénophobe de l'extrême droite, et d'exposer la cupidité des entreprises, les politiques néolibérales et les intérêts de l'élite qui sont responsables de la montée des inégalités et de l'appauvrissement des SPQ. Nous nous unissons à nos partenaires et à nos affiliés pour défier la complaisance insidieuse de l'intolérance, de la discrimination et de l'exclusion au sein des partis politiques modérés.
- 45) Nous identifierons et répertorierons les acteurs mondiaux et nationaux en fonction de nos domaines de priorité et chercherons à influencer les politiques gouvernementales pertinentes sur des questions régionales et internationales. Nous étudierons le cycle des élections nationales et européennes et aiderons nos affiliés à cibler à l'avance les élections appropriées à nos questions clés.

#### 46) Syndicalisation et croissance

- 47) Le Programme d'action indique clairement que le pouvoir de l'ISP repose sur des membres forts et mobilisés. C'est, en effet, lorsque nos affiliés s'engagent et se mobilisent en actions coordonnées que nous connaissons nos plus vifs succès politiques. Si nous n'avons pas atteint notre objectif consistant à recruter un million de nouveaux membres en 2012-2017, notre nombre d'affiliés n'en a pas moins augmenté de façon considérable, à l'heure où les syndicats des services publics sont menacés et où beaucoup ont vu leurs effectifs diminuer. Cette direction est prometteuse, mais nous devons toutes et tous redoubler d'efforts pour veiller à ce que chaque affilié s'engage activement dans notre stratégie de croissance et notre domaine de travail prioritaire.
- 48) Le Congrès 2017 a adopté une révision des statuts, qui a placé les conférences régionales au début du cycle du Congrès et leur a donné le pouvoir d'élire leurs comités exécutifs régionaux respectifs. Ces changements renforcent le mandat politique des régions et leur permettent d'élaborer au niveau régional des plans établissant leurs priorités en termes de secteurs, d'enjeux, de croissance et à l'échelle nationale, dans le cadre du Programme d'action adopté par le Congrès. Ils réaffirment également le rôle des Vice-président(e)s et des membres des comités exécutifs régionaux chargés de mener ces travaux.
- 49) Au cours du dernier mandat du Congrès, nous avons mis en place dans la plupart de nos secteurs des réseaux mondiaux qui sont soutenus dans chaque région par des syndicats clés. Nous continuerons à renforcer ces réseaux, tout en donnant la priorité au secteur des services sociaux et de santé, où nous avons de nombreux affiliés, et aux campagnes prioritaires telles que le Droit humain à la santé. Nous avons également identifié les menaces croissantes de privatisation. Depuis le Congrès, nous avons commencé à préparer la syndicalisation des travailleurs/euses du secteur des déchets, qui figurera parmi nos priorités dans les années à venir. Nous lancerons un réseau mondial des services publics de distribution d'ici la fin de l'année 2019. Dans tous les secteurs, nous renforcerons notre capacité à syndiquer les travailleurs/euses, à influencer les politiques, à accroître les données probantes venant soutenir nos travaux et à faciliter les échanges d'informations entre les affiliés sur les questions prioritaires. Chaque réseau sectoriel établira un plan sectoriel mondial en cohérence avec le présent document, avec les priorités sectorielles adéquates et avec les plans régionaux.

- 50) Il nous reste encore du chemin à parcourir avant de convaincre tous les syndicats potentiels de nous rejoindre et de nous assurer que nos syndicats s'affilient pour tous leurs membres. Nous proposons de rationaliser le processus d'accueil des nouveaux affiliés, notamment en utilisant des applications électroniques et en recourant à des consultations. Notre personnel régional déterminera le potentiel de croissance de chaque pays. Nous intégrerons les stratégies de croissance de l'ISP aux plans sectoriels et régionaux.
- 51) Aider les syndicats à accroître leur densité en accueillant de nouveaux membres représente un processus complexe nécessitant de nombreuses ressources. L'ISP mettra ces outils à la disposition des syndicats ayant besoin d'aide. Nous évaluerons et renforcerons notre travail de jumelage des syndicats, de sorte que les plus expérimentés seront en mesure de partager leurs compétences et leur savoir. Nous veillerons à ce que nos travaux soient pertinents au regard des problématiques liées au lieu de travail et des expériences des femmes et des jeunes travailleurs/euses.
- 52) Nous conclurons les négociations en cours relatives aux accords-cadres internationaux avec ENEL et ENGIE, et testerons leur efficacité en matière d'apport de gains réels à nos affiliés. Nous collaborerons avec des affiliés du monde entier dans des entreprises dotées d'accords-cadres afin de renforcer la capacité des travailleurs/euses à attirer plus de membres, à acquérir davantage de pouvoir et à réaliser des progrès sur le lieu de travail. Nous aiderons les affiliés à identifier les cibles potentielles propices à la syndicalisation et couvertes par des accords, et à jumeler ces dernières avec d'autres syndicats intéressés par une syndicalisation dans les entreprises.
- 53) Il est également essentiel à la réussite du mouvement syndical que les jeunes travailleurs/euses y participent activement. Nous continuerons à impliquer les jeunes travailleurs/euses dans nos structures de prise de décision, nos projets, nos campagnes prioritaires et notre travail sectoriel, et à encourager l'implication des jeunes travailleurs/euses dans les structures de prise de décision des affiliés. Nous produirons du matériel permettant d'identifier les aspects pertinents aux yeux des jeunes travailleurs/euses et développerons davantage les compétences de ces derniers/ères par le biais de formations en gestion syndicale, de réseaux régionaux et de l'Académie des jeunes travailleurs/euses.
- 54) Les comités régionaux et mondiaux des femmes de l'ISP superviseront la mise en œuvre de l'intégration des questions de genre, afin d'agir de manière ciblée et de veiller à ce que les perspectives de genre soient intégrées dans chaque politique, programme et activité de l'ISP. Travailler au sein des organes des Nations Unies, lutter contre la violence fondée sur le genre, élaborer et partager du matériel relatif aux bonnes pratiques en matière de problématiques sur le lieu de travail, promouvoir l'accès aux établissements de garde d'enfants de qualité et supprimer l'écart salarial entre les hommes et les femmes : telles seront nos priorités.
- 55) Pour nous aider dans ces tâches, nous produirons une série de notes succinctes qui exposeront notre politique concernant les domaines clés et l'impact des enjeux internationaux sur la vie des travailleurs/euses au quotidien, et qui seront à l'usage des affiliés, du personnel et des représentant(e)s de l'ISP dans les forums externes.

## **56) Notre manière de procéder**

- 57) Entre 2012 et 2017, nous avons réalisé un grand nombre de progrès au niveau de notre gouvernance, de nos communications et de notre projet de réforme, mais n'avons que lentement progressé dans certains domaines administratifs.
- 58) De 2012 à 2017, le Secrétariat de l'ISP s'est efforcé de redynamiser nos processus de gouvernance en leur conférant davantage de transparence et un caractère plus inclusif.
- 59) Le Congrès 2017 a adopté une révision de nos statuts qui pousse plus loin encore la réforme des structures de gouvernance de l'ISP en vue de rendre notre organisation plus ouverte et plus démocratique. Bon nombre de ces mesures devront être mises en œuvre à l'échelle régionale. En novembre 2018, le Conseil exécutif adoptera les procédures qui guideront la mise en œuvre de ces changements en prévision des conférences régionales de 2019.

- 60) Le Congrès a réaffirmé l'importance du rôle joué par le Comité des femmes dans la réalisation de l'intégration des questions de genre, de l'égalité de représentation des hommes et des femmes et de la participation des femmes dans toutes les activités politiques et toutes les structures de l'ISP et des affiliés, qu'elles soient mondiales, régionales ou nationales.
- 61) Notre capacité à diffuser notre message est fondamentale pour notre réussite : c'est pour cela qu'entre 2012 et 2017, nous avons considérablement investi dans notre travail de communication. Au cours du prochain mandat, nous renforcerons cette capacité de communiquer au niveau régional. Pour ce faire, nous lancerons notre nouveau site Web en 2018 et n'aurons de cesse de développer de nouvelles manières innovantes de diffuser notre message, que ce soit via les médias sociaux, les plateformes sur le Web ou les campagnes en ligne. Nous trouverons de nouvelles façons d'aller à la rencontre de nos affiliés, et plus encore de partager les vastes richesses du savoir que nous détenons. Le rôle des affiliés sera fondamental en ce qu'il consistera à nous faire parvenir ces informations de manière régulière.
- 62) Nous poursuivrons l'intégration de nos activités de développement syndical à nos priorités en impliquant les affiliés, les organisations de soutien et de solidarité et les syndicats apparentés. Nous accroîtrons encore notre capacité de projet et mettrons davantage l'accent sur les droits syndicaux, la promotion des services publics de qualité, la syndicalisation et la croissance, le travail sectoriel, l'intégration des questions de genre, les jeunes travailleurs/euses et nos campagnes prioritaires. Nous approfondirons l'intégration de nos projets à nos programmes de travail régionaux. Nous continuerons à dégager les ressources internes nécessaires pour développer ces actions.
- 63) Les finances de l'ISP se sont stabilisées, et au cours de la période 2018-2022, nous consoliderons encore plus notre situation financière et constituerons des réserves. Les systèmes financiers de l'ISP sont à la base du bon fonctionnement de notre organisation à travers le monde et se doivent d'être efficaces, modernes et vecteurs d'amélioration du travail politique que nous accomplissons. En 2019, nous mettrons en place une révision systématique de l'ensemble de notre organisation, et identifierons grâce à cela nos besoins futurs, auxquels nous veillerons à répondre.
- 64) En amont du Congrès, nous avons commencé à restructurer et à harmoniser le système de classification des fonctions du personnel. Nous achèverons ce travail et en commencerons la mise en œuvre en 2019.
- 65) Nous avons presque terminé les études préliminaires et de faisabilité relatives au projet de déménagement de notre siège en Suisse. Ce travail terminé, nous en présenterons les résultats au Conseil exécutif et mettrons en œuvre sa décision concernant l'installation de nos bureaux dans un lieu approprié.
- 66) Le Congrès 2017 était en effet le premier depuis bon nombre d'années à se tenir à Genève. Les avantages à organiser le Congrès dans la région où se trouve le siège de l'ISP étaient nombreux : cela a notamment permis de réduire les coûts relatifs à la dotation en personnel et aux infrastructures, d'amoindrir les risques, de diminuer la pression exercée sur le personnel et d'utiliser de meilleures installations. Nous procédons actuellement à une évaluation interne du Congrès dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, nous fournirons des recommandations au Conseil exécutif en ce qui concerne l'organisation et la situation géographique des Congrès futurs.
- 67) Il est en effet primordial pour la responsabilisation de planifier, de dresser la liste des priorités, d'attribuer des ressources, d'assigner les responsabilités, ainsi que de fixer des objectifs clairs et réalisables et de les mesurer. Ce document marque le début de ce processus. Il sera suivi d'un programme de mise en œuvre interne qui définira les priorités parmi toutes les mesures prévues par le mandat du Congrès. Enfin, dans le cadre du processus de planification de l'année suivante, nous procéderons chaque année à une évaluation des progrès réalisés.